

# CONTRAT DE SAILLIE

Dr Vétérinaire Pierre Valette – Haras d'Aubigny – tel : 06.37.88.84.36 – [pvalettevet@gmail.com](mailto:pvalettevet@gmail.com)  
Dr Vétérinaire Benoit Vince – Haras d'Aubigny – tel : 06.19.47.51.09 – [bvincevet@gmail.com](mailto:bvincevet@gmail.com)  
Centre d'insémination – 163, Route des Chambons Lieux dit Sourcieux – 42600 Chalais le Comtal  
Jumenterie – Route de Boisset – 42450 Sury le Comtal



## NOTRESTAR DELA NUTRIA

## SAISON 2024

<b>VENDEUR</b> <b>EARL Haras d'Aubigny</b> 1896 Route de la Commanderie 42600 Précieux 06 37 88 84 36 / 06 19 47 51 09 <a href="mailto:pvalettevet@gmail.com">pvalettevet@gmail.com</a> <a href="mailto:bvincevet@gmail.com">bvincevet@gmail.com</a>	<b>ACHETEUR</b> Nom/prénom/société : N° TVA Intracommunautaire (si société) : Adresse :  Tel : _____ Mail : _____
<b>Conditions de vente IAR</b> L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :  <b>1ère Fraction : RESERVATION (réglée ce jour par chèque à joindre au contrat)</b>  <b>422 € TTC</b> (dont TVA 5,5 %) correspondant à l'acompte (non reportable)  <b>2ème Fraction : SOLDE (payable à la naissance d'un poulain viable)</b>  <b>896.75 € TTC</b> (dont TVA 5,5 %)  L'Acheteur s'engage à <b>avertir le Vendeur</b> , par courrier simple à l'automne, <b>du résultat de saillie</b> et de la date prévue de poulinage. Il s'engage ensuite à <b>régler la facture de solde</b> dans les 8 jours suivant le poulinage ou à aviser officiellement le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable. Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.	
<b>Conditions d'utilisation</b>	
1/ La saillie est réservée pour la jument : _____ N° SIRE : _____	
2/ La jument sera inséminée en <b>IAR</b> dans le centre agréé ou seront envoyées les doses <b>sur demande*</b> : _____	
3/ L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.	
4/ Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur et il passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.	
5/ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du chèque d'acompte.	
<b>Conditions particulières</b>	
<b>* L'envoi de doses dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique ! Il se fait à la demande expresse du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, à l'Elevage d'Aubigny 06 37 88 84 36.</b>	
Fait à : <b>L'Acheteur</b> (Porter à la main la mention Lu et Approuvé)	Le : <b>Le Vendeur</b>